



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
greffe@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**COMMUNICATION N° 07/2023**

**Programme de législature de la Municipalité  
État des lieux à mi-législature**



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



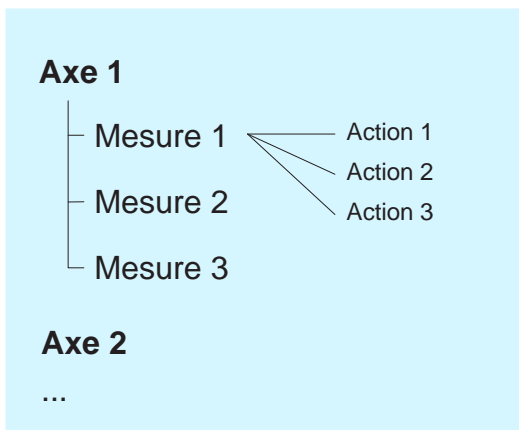
Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2021, la Municipalité a présenté son programme de législature 2021-2026 dans la communication 09/2021. Ce dernier a été élaboré à l'automne 2021 en affirmant les valeurs suivantes : une commune vivante, à la vie économique et sociale riche, soucieuse de durabilité, au service de sa population. Dans ce contexte, le but était d'aborder les principaux enjeux de la politique communale et d'y répondre au travers de quatre axes que sont la garantie d'une gestion efficace de la commune, le renforcement de l'économie locale, l'enrichissement de la vie sociale et la préservation de l'environnement. La Municipalité souhaite faire aujourd'hui un constat de l'avancée de ce programme pour présenter un bilan de mi-législature et donner quelques perspectives pour les deux années et demie à venir. Conçu avant tout comme un instrument de pilotage politique visant à guider l'action du collège municipal à moyen terme, il permet d'appréhender les préoccupations principales et les types de problématiques que la Municipalité tend à résoudre au-delà de la gestion courante des affaires communales qui occupe l'essentiel de son activité.

## État des lieux

Ce document a pris place au sein d'un large ensemble de planifications thématiques en cours de réalisation ou à venir comme le plan annuel des investissements (finances), le plan directeur communal (aménagement du territoire), le plan énergie et climat communal (durabilité), etc. Le programme de législature visait à donner un cadre de travail cohérent et concerté au sein de la Municipalité et à aider cette dernière à structurer son engagement sur la durée de la législature. Ce document cadrant n'empêche pas la Municipalité d'agir par opportunité, hors de ce cadre, lorsque cela lui semble nécessaire.



Réalisé à l'automne 2021 avec l'accompagnement d'un bureau mandataire spécialisé, il contient les quatre axes de travail précédemment cités et 16 mesures liées que la Municipalité avait identifiées de façon prioritaire et sur lesquelles elle comptait travailler jusqu'en 2026. Les mesures ne sont pas rédigées de manière à être terminable, elles sont des orientations pour réaliser des actions. La Municipalité a donc examiné les actions menées, en nombre et en qualité, pour évaluer la progression des mesures. La terminologie employée dans le document est synthétisée dans le schéma ci-contre. Le tableau de la page suivante présente ainsi toutes les mesures

que la Municipalité souhaitait développer dans le programme – il y en a entre trois et cinq pour chacun des axes précédemment cités. L'analyse de l'état d'avancement de ces mesures se trouve dans la colonne « État 2023 ». Il a été jugé si la mesure est bien avancée (vert), si elle est moyennement avancée (orange) ou si elle n'a que peu ou pas évolué depuis 2021 (rouge).

En parallèle, une réflexion a été menée sur les intentions déjà exprimées au sein de la Municipalité et des services au sujet des actions qui seront entreprises prochainement pour voir quelles mesures du programme de législature pourraient progresser. Les flèches montantes indiquent des mesures où il y a plusieurs actions à venir (plus que 3), les flèches horizontales où il y a 1-3 actions, les flèches descendantes où il y en a 0-1. Ceci afin de montrer l'évolution probable de la réalisation des mesures. A noter que les notations ne sont pas purement quantitatives : un projet unique de grande envergure et déjà bien avancé peut faire passer une mesure en priorité montante, même s'il n'y a pas d'autres actions dans ladite mesure.

Axes et mesures	État 2023	Actions en cours/prévues	Priorité 2026
<b>Garantir une gestion efficace de la Commune</b>			
Encourager la formation continue du personnel	Orange	→	+
Améliorer la situation financière	Orange	→	+
Rendre visible les actions des services	Rouge	→	++
Optimiser les processus et outils de gestion	Vert	↗	+++
<b>Renforcer l'économie locale</b>			
Améliorer les synergies entre les acteurs économiques	Orange	→	+
Soutenir la vitalité économique	Rouge	↘	+
Encourager les achats locaux	Orange	→	++
<b>Enrichir la vie sociale</b>			
Favoriser les activités culturelles et sportives	Vert	↗	+++
Permettre les liens	Orange	↗	++
Monter des projets intergénérationnels	Rouge	↘	+
Prendre en compte les besoins et avis des jeunes	Vert	→	+
<b>Nous engager pour le climat et l'environnement</b>			
Concrétiser le plan énergétique communal	Vert	↗	+++
Augmenter la biodiversité	Vert	↗	++
Protéger la population face au changement climatique	Rouge	→	+
Développer une mobilité douce	Orange	↗	++
Diminuer les nuisances liées au trafic	Rouge	↗	+++

Plusieurs constats peuvent être réalisés à partir de ce tableau. En premier lieu, il y a pratiquement le même nombre de cases de chaque couleur sur l'ensemble du tableau. A mi-législature, ce point est plutôt rassurant : cela montre que le volume des actions projetées correspond à ce que la Municipalité pensait pouvoir réaliser en cinq ans. Cela montre également qu'il reste suffisamment de travail à accomplir pour la suite. On remarque aussi que les couleurs sont bien réparties dans chaque axe, ceci indiquant que les forces ont été réparties de façon équilibrée.

Quelques éléments sont à la fois en rouge (état de réalisation peu satisfaisant) et montrant peu ou pas d'actions à venir pour répondre à la mesure. Ce sont des mesures que la Municipalité n'a pas pu ou voulu faire avancer et qu'elle n'entend pas développer plus loin. Cela peut être dû à des changements de contexte (la crise du COVID-19) ou au fait qu'une mesure est moins pertinente qu'escomptée (monter des projets intergénérationnels, alors que la population attend plutôt que des projets soient montés pour chaque génération sans chercher forcément le mélange). A l'inverse, des éléments sont en vert (état de réalisation avancé) et montrant une priorisation élevée (plusieurs actions en cours ou à venir). Ce sont les domaines jugés particulièrement importants jusqu'ici et pour l'avenir proche et dans lesquels la Municipalité va continuer de s'investir.

## **La suite**

Ce constat implique quelques changements dans la stratégie de la Municipalité par rapport aux réflexions de 2021. Un certain recul face à la situation globale et aux événements ayant des conséquences sur le quotidien de la commune est nécessaire : la crise du COVID-19 n'est plus d'actualité, la quasi-pénurie d'énergie de l'hiver 2022-23 a mis à jour un risque inconnu jusqu'ici, l'augmentation du nombre d'habitant-e-s et les attentes liées à la délivrance rapide et efficace des prestations communales se fait toujours plus importante, l'augmentation des taux d'intérêt et le retour de l'inflation doivent être pris en compte, etc. A noter également que certains autres documents de planification ont connu une grande évolution et que le programme de législature n'est peut-être plus le lieu où une problématique doit être adressée.

La Municipalité est convaincue que les axes décrits dans le programme initial restent pertinents. De prime abord, toutes les mesures sont intéressantes et méritent de s'y intéresser. Mais la Municipalité est consciente de ne pas pouvoir répondre à tous les problèmes de façon identique et se trouve dans la nécessité de fixer des priorités. Le but n'est donc pas de revoir ce document mais plutôt d'adapter les actions pour répondre aux constats ci-dessus, ainsi que moduler l'importance de certaines mesures les unes par rapport aux autres. C'est ainsi qu'il faut comprendre la troisième colonne du tableau, dans le classement des mesures en nombre de « + ». De façon générale, l'enrichissement de la vie sociale et l'engagement pour l'environnement seront plutôt privilégiés. Les mesures qui seront plutôt mises en retrait sont celles visant à renforcer l'économie locale.

## **Évaluation financière**

Le coût du programme de législature en lui-même est difficile à chiffrer car il contient avant tout des intentions de nature politique. Ce sont les actions que la Municipalité ou les services communaux mettent en place qui offrent une meilleure prise de réflexion financière. Cela se traduit par le budget ou les préavis de façon bien plus évidente que dans les mesures du programme de législature. Par exemple, la concrétisation du plan énergétique communal inscrit dans la planification énergétique territoriale implique d'améliorer, pour chaque bâtiment l'un après l'autre, la classe énergétique et remplacer les systèmes de chauffage. Cette mesure n'est évidemment pas réalisable dans l'horizon temporel d'une législature, et il est certain qu'elle sera très onéreuse sur l'ensemble de

la réalisation. Une mesure peut aussi être à l'origine de la mise en place d'une action – la mesure précédente peut être le point de départ de l'action de rénovation d'un bâtiment – sans finalement être la principale source de coût de cette action.

A l'inverse, une action peut répondre à plusieurs mesures à la fois. Par exemple, la rénovation du bâtiment de la rue du Temple 1 à Cully va à la fois concrétiser le plan énergétique communal, favoriser les activités culturelles, permettre les liens, voire encourager les achats locaux, mais découle en premier lieu de la nécessité d'entretenir le patrimoine bâti communal. On peut donc constater qu'il n'est pas évident d'attribuer des actions, et donc des coûts, à des mesures et vice-versa.

## **Conclusion**

La Municipalité est globalement satisfaite de l'avancée du programme de législature et se réjouit de poursuivre à ce rythme. De nombreuses actions ont été mises en place depuis l'été 2021. Par rapport aux valeurs présentées en introduction, la qualité des prestations et l'efficacité de l'administration communale restent au cœur des préoccupations, au même titre que l'amélioration de la durabilité. Elle continuera à s'investir dans ces domaines avec une attention particulière.

La vivacité économique de la commune reste un enjeu à accompagner dans le temps car elle se trouve dans une situation d'équilibre précaire. La disparition d'un seul commerce dans le bourg de Cully peut se répercuter sur l'ensemble de l'activité – cela s'est remarqué cet été. Si la Municipalité ne peut que constater la faible marge de manœuvre qu'elle dispose dans ce domaine, elle restera aussi attentive que possible à l'utilisation non résidentielle des rez-de-chaussée dans les bourgs et à l'évolution des habitudes de consommation en lien avec les nouveaux bâtiments du plateau de la gare de Cully. L'accompagnement de l'économie locale ne peut néanmoins se faire au détriment des lois supérieures : liberté de commerce, marchés publics ou libre concurrence rejoignent souvent les questions de l'utilisation judicieuse des deniers publics et de l'équité de traitement pour éviter de tomber dans le clientélisme.

Enfin, la richesse de la vie sociale sur la commune est démontrée par la grande quantité d'événements, de sociétés locales et d'activités à but non lucratif qui prennent place pendant l'année. La Municipalité a à cœur à les accompagner en continuant à mettre à disposition des salles et en les entretenant, à communiquer sur le site internet et dans la Feuille, à offrir le vin ou à les soutenir financièrement.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti